

M : ENTRETENIR LA MEGAPHORBIAIE



Cahier des charges

Je m'engage à :

- 1- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (mise en culture, boisement de rendement, modification système d'assainissement, remblaiement, dépôt déchets, resemis/sursemis)
- 2- Entretenir la végétation par fauche, 1 fois tous les 3 ans, avec exportation des produits de fauche hors de la parcelle, à partir du 01 août (recommandation idéale : à partir du 15 août), et selon une technique centrifuge ou par bandes (permettant à la faune sauvage de s'échapper vers la périphérie de la parcelle)

Le pâturage extensif léger occasionnel est autorisé, avec un chargement moyen annuel compris entre 0,1 et 0,4 UGB/ha - retrait hivernal des bêtes obligatoire entre le 30 octobre et le 01 avril.

- 3- Proscrire tout traitement chimique phytosanitaire/fongicides/pesticides et tout apport d'engrais minéraux ou organiques

Rémunération des engagements

L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif approuvé par le préfet de département au montage du dossier de demande de Contrat, et plafonnée aux dépenses réelles.

Points de contrôle des engagements

- 1- aucune trace de modification de la parcelle (l'état initial du diagnostic biologique faisant foi)
- 2- absence de fauche avant le 01^{er} août – fauche effective avec une fréquence d'1 fois tous les 3 ans
- 5- absence de traces de traitement phytosanitaire ou d'apport d'engrais

Pourquoi ce cahier des charges ?

Les mégaphorbiaies se développent dans les secteurs les plus hydromorphes de la vallée, ou à la suite de l'abandon d'une parcelle (après une coupe de bois par exemple). Compte-tenu de cette situation particulière et de la faible rentabilité économique de ces espaces, les usages (fauche pour la récolte de litière) ont disparu et les milieux se ferment peu à peu, induisant une perte de diversité biologique. Faute d'usages, il n'existe pratiquement plus de bonne pratique.

OBJECTIFS

Généraux :

- ✿ Dans le cas de mégaphorbiaies occupant une surface spatiale significative (hors végétations linéaires ou occupant des clairières temporaires en milieu forestier), lutter contre le vieillissement du milieu et son évolution finale vers des habitats forestiers

Spécifiques :

- ✿ Bloquer la dynamique d'évolution du milieu au stade de la mégaphorbiaie
- ✿ Empêcher le développement des ligneux
- ✿ Favoriser ainsi une plus grande diversité végétale sur les surfaces entretenues
- ✿ Réaliser un pâturage léger et/ou des fauches d'entretien périodiques (espacées de 3 ou 2 années)

HABITAT NATUREL VISE PAR LA MESURE

"**Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes**" - code NATURA 2000 : 6430 type 1 (T3, p. 282 à 284)

Habitat linéaire ou spatial se développant ponctuellement, notamment dans les clairières en zone boisée (chablis...), parfois ailleurs. C'est ce type qui est visé par le contrat Natura 2000. Compte tenu de sa dynamique, seul un entretien périodique (fauche) est nécessaire pour éviter l'évolution des grands ensembles de mégaphorbiaies vers des habitats forestiers. Ailleurs, aucune mesure n'est nécessaire, l'habitat se régénérant seul par le biais de la dynamique fluviale.

"**Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**" - code NATURA 2000 : 6430 type 4 (T3, p. 291 à 293)

Habitat linéaire, souvent en ourlet forestier (peupleraies notamment).

Cet habitat est présent en linéaires dans la vallée. Cette forme de mégaphorbiaie est en extension au détriment de la première (type 1), en liaison avec l'eutrophisation de l'hydrosystème notamment. Il ne doit donc pas faire l'objet de mesures de conservation/gestion particulières (Contrat Natura 2000).



En outre, plusieurs espèces végétales d'intérêt national ou régional se développent en association avec la mégaphorbiaie :

Euphorbe des marais



ESPECES VISEES PAR LA MESURE



Vison d'Europe* *Mustela lutreola* - code NATURA 2000 : E1356

Espèce prioritaire : petit mammifère menacé de disparition à court ou moyen terme, et dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves

Loutre d'Europe *Lutra lutra* - code NATURA 2000 : E1355

Mammifère dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves. Depuis l'explosion des populations d'Ecrevisses de Louisiane, la Loutre s'en alimente de manière prédominante.

Libellules - Cordulie à corps fin (E1041), Agrion de Mercure (E1044), Gomphe de Graslin (E1046), Macromie splendide (E1036)

La plupart des espèces d'eaux lentes utilisent les mégaphorbiaies comme territoires de chasse..

Cigogne blanche *Ciconia ciconia* - code NATURA 2000 : EA031

Elle utilise les mégaphorbiaies pour s'alimenter de criquets, d'amphibiens, de petits rongeurs (mulots...)...

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - code NATURA 2000 : A080

Rapace diurne construisant son nid au sol, dans les prairies à hautes herbes (ou dans cultures céréalières) et dont les nichées sont susceptibles d'être détruites par les faucheuses.

Marouette ponctuée *Porzana porzana* - code NATURA 2000 : EA119

Inféodée aux zones de végétation haute, dense et humide, elle s'y alimente en toutes saisons, s'y réfugie, et probablement s'y reproduit bien que, en raison de son extrême discrétion, les preuves manquent encore.

Cuivré des marais *Lycaena dispar* - code NATURA 2000 : E1060

Papillon directement lié à la présence de prairies alluviales naturelles inondables et, à l'intérieur de ces prairies, à la présence de Rumex dont la chenille se nourrit à l'exclusion de toute autre plante.)

Chauve-souris - Grand Rhinolophe (E1304), Minioptère de Schreibers (E1310), Murin à oreilles échancrées (E1321).

Toutes les chauves-souris utilisent les mégaphorbiaies comme lieu d'alimentation privilégié (chasse aux moustiques et autres insectes)



Autres espèces fréquentant l'habitat plus ponctuellement :

Libellules : Agrion de Mercure (E1044)

Brochet (reproduction)